

Le centre pour l'égalité des chances veut aider les candidats locataires discriminés

La Libre - BELGA - 04 novembre 2016

Le centre pour l'égalité des chances Unia a lancé un outil en ligne pour permettre aux candidats locataires de vérifier si ils ont été victimes de discrimination à la suite d'un refus de logement ou d'une simple visite. Certaines annonces sont illégales car présentant un caractère discriminatoire. "Mais aujourd'hui, les choses se font de manière plus subtiles: on demande à l'agent immobilier de faire un 'tri', ou on prétexte un bien déjà loué. Il est donc devenu de plus en plus difficile d'apporter des éléments de preuve quand on se sent discriminé", explique Patrick Charlier, directeur d'Unia.

Le site internet est une feuille de route pour les associations de terrain ou les candidats locataires. Différents scénarios sont exposés, ainsi que les démarches concrètes à suivre afin de donner le plus de chances possibles à une éventuelle plainte en justice (ou à un signalement chez Unia) en cas de discrimination.

"Grâce à ces éléments de preuve, ce sera au propriétaire de prouver qu'il n'y a pas de discrimination, et non l'inverse, ce qui change profondément la donne."

En 2015, Unia a reçu 154 signalements pour des discriminations dans le domaine du logement en lien avec l'origine des locataires. Une étude d'Unia révèle en outre que 42% des agents immobiliers ont déjà répondu favorablement à la demande de propriétaires d'écarter les candidats d'origine étrangère.

Gand, 1ère ville d'Europe à tester la discrimination au logement

La Libre - BELGA - 20 septembre 2016

A partir du mois d'octobre, Gand sera la première ville d'Europe à effectuer systématiquement des tests pratiques sur la discrimination au logement sur le marché locatif, lit-on mardi dans De Standaard. La ministre flamande du Logement Liesbeth Homans (N-VA) n'est cependant pas partisane de telles méthodes. Une trentaine de volontaires seront chargés de vérifier systématiquement s'il existe des cas de discrimination. Cela se fera en se renseignant à deux reprises sur la disponibilité d'un bien à la location: une fois avec un locataire potentiel au nom à consonance étrangère et ensuite ou d'abord avec un patronyme flamand. Si les réponses apportées ne sont pas les mêmes, le cas de discrimination sera alors avéré.

La ministre flamande du Logement plaide plutôt pour une autorégulation du secteur. Liesbeth Homans invite celui-ci à faire des propositions pour lutter contre ce phénomène. Elle ne souhaite pas qu'une décision émane des autorités pour le moment et rappelle que tout un chacun est en mesure de porter plainte s'il le désire.

Selon le chercheur de l'université de Gand qui supervisera les tests, les victimes ignorent souvent qu'elles sont face à un cas de discrimination. On leur répond seulement que le bien est déjà loué. Porter plainte n'est alors pas le meilleur moyen pour lutter contre ce phénomène, estime Koen Van der Bracht.